

Mises à l'enquête publique du 21.08.2026

Autorisation de construire

L'Administration communale de Liddes soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par :

Requérant(s) :	Métroz Philippe
Auteur des plans :	Joris Réalisation SA
Situation :	Parcelle(s) n°312, plan No. 4, zone : habitation du centre des villages
Lieu-dit :	Chandonne
Projet :	Régularisation de la transformation d'une maison
No eConstruction :	6dc3fbd9
Requérant(s) :	Gay Yannick
Auteur des plans :	Darbellay Maxence
Situation :	Parcelle(s) n°386, plan No 4, zone : extensive du village – densité 0.60
Propriétaire :	Beth Pierre-Marie et Nathalie
Lieu-dit :	Sous-Chandonne
Projet :	Construction d'une maison familiale en résidence principale
No eConstruction :	2fde8ca3
Requérant(s) :	HomePerformance SA (pour Haymoz Christiane)
Auteur des plans :	Ben Zakin Mickaël David
Situation :	Parcelle(s) n°481, plan No. 5, zone : habitation du centre des villages
Lieu-dit :	Ville
Projet :	Installation photovoltaïque
No eConstruction :	3af5944c
Requérant(s) :	Schwarzmann Lattion Fabienne et Schwarzmann Philippe
Auteur des plans :	Crittin Florian
Situation :	Parcelle(s) n°429, plan No. 5, zone : habitation du centre des villages
Lieu-dit :	Rière-Ville
Projet :	Assainissement des façades boisées, finition en mélèze trait de scie visible
No eConstruction :	596ebf40
Requérant(s) :	Jaudouin Sophie
Auteur des plans :	Joris Pierre-Alain
Situation :	Parcelle(s) n°525, plan No. 5, zone : habitation du centre des villages
Lieu-dit :	Ville
Projet :	Changement des volets
No eConstruction :	03393b96

Les dossiers sont à consulter sur la plateforme eBO ainsi qu'à l'administration communale les lundis et jeudis de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 17h00. Les oppositions/réserves de droit privé éventuelles motivées en particulier quant à la qualité pour agir, doivent être formulées par écrit et adressées (le timbre postal faisant foi) à la commune de Liddes, Rue du Fond de Ville 46, 1945 Liddes soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO). La commune vous rend attentif aux modalités mentionnées à l'article 47 LC concernant le délai et la forme.